

ASSOCIATION CHARTREUSE MONTAGNE Dossier d'adhésion saison 2025-2026

Règles concernant les certificats médicaux pour les adhérents FFRandonnée

- **1- Pour toute première prise de licence** et à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus: un Certificat médical d'Absence de Contre-Indications à la pratique (CACI) pour la pratique des activités de marche et de randonnée et activités connexes, datant de moins de six mois est obligatoire.
- **2- Renouvellement annuel de la licence (+18 ans)**: Attestation sur l'honneur d'avoir lu et compris les conseils de santé et prendre, ou avoir pris les dispositions nécessaires pour participer aux activités de la FFRandonnée sans risque pour sa santé.
- **3- Participation à des compétitions ou événements sportifs assimilés comme tels par la FFRandonnée**: Pas de CACI Compétition exigé pour participer à des compétitions/rencontres sportives. Les règles de santé sont les mêmes pour tous les pratiquants à savoir un CACI pour une création de licence et l'attestation sur l'honneur pour un renouvellement. L'autorisation parentale pour les mineurs est requise (cf. licence jeune). Attention! le champ nationalité doit être complété dans le SGVF.
- **4- Pour les mineurs** : aucun CACI n'est requis lors d'une prise de licence ou de son renouvellement (loisirs et/ou compétitions). Attestation sur l'honneur d'avoir rempli le questionnaire de santé et d'avoir pris les dispositions médicales nécessaires en cas de réponse positive à une question, afin d'adapter sa pratique sportive à son état de santé du moment. Arrêté du 7 mai 2021.

Renouvellement de licence de la FFRandonnée

	ATTESTATION POUR PARTICIPER AUX ACTIVITÉS	DE LA F	FRANDONNEE
J'attes	te sur l'honneur :		
	Avoir lu et pris connaissance de toutes les informations et alertes indiquées dans le document : Questionnaire de santé ;		
	Comprendre qu'un ou plusieurs de ces symptômes peuvent être des signes de p potentiellement un risque vital;	athologie	e cardiaque à risque pour ma santé et représente
	Avoir pris connaissance et m'engager à appliquer les dix règles de bonne pratique du sport du Club des Cardiologues du Sport ;		
	Comprendre que certains antécédents familiaux, facteurs de risques cardio-vasculaires et maladies chroniques entraînent un risque lors de l pratique sportive et qu'ils nécessitent l'avis d'un médecin pour une pratique sécurisée;		
	Comprendre qu'un bilan médical à certains âges de la vie est nécessaire pour évaluer la compatibilité de mon état de santé avec ma pratiqu sportive et ses risques ;		
	Comprendre que certaines situations ou symptômes peuvent entraîner un risque p	our ma s	anté et/ou mes performances ;
	Prendre, ou avoir pris, les dispositions nécessaires (consultation médicale adaptée, arrêt temporaire de l'activité sportive) sécurisar l'entraînement ou la participation à une compétition sans risque pour ma santé;		
	Prendre ou avoir pris note de la mise à disposition par la FFRandonnée de docume pour ma santé.	ents à ma	destination contribuant à une pratique sans risque
Nom et	prénom : Sign	nature :	
Nom et Date :	prénom : Sign	nature :	
Date :	prénom : Sign on 2025-2026	nature :	

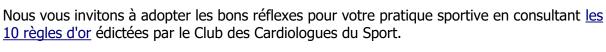


ASSOCIATION CHARTREUSE MONTAGNE Dossier d'adhésion saison 2025-2026

Questionnaire de santé

Il est indispensable et urgent de consulter un médecin avant la reprise de l'entraînement et/ou de la compétition, si vous avez ressenti ou eu au moins 1 fois au cours des 12 derniers mois :

- ☐ Une douleur dans la poitrine à l'effort ;
- ☐ Des palpitations (perception inhabituelle et anormale des battements cardiaques) ;
- ☐ Une perte de connaissance brutale au repos ou à l'effort ;
- ☐ Un essoufflement inhabituel à l'effort.





Il est nécessaire d'avoir l'avis d'un médecin pour statuer sur une contre-indication éventuelle ou un bilan préalable à une pratique intensive ou en compétition, si vous êtes dans une des situations suivantes :

- □ **Vous êtes une femme de 45 ans ou plus** et vous avez repris une activité physique intensive sans réaliser d'évaluation médicale de votre risque cardiovasculaire ;
- □ **Vous êtes un homme de 35 ans ou plus** et vous avez repris une activité physique intensive sans réaliser d'évaluation médicale de votre risque cardiovasculaire ;.
- ☐ Vous cumulez au moins deux des facteurs de risque cardiovasculaire : âge supérieur ou égal à 50 ans, tabagisme, diabète, excès de cholestérol, hypertension artérielle, surpoids ou obésité ;
- □ Vous êtes suivi pour une maladie chronique ;
- ☐ **Vous poursuivez après vos 60 ans** une activité physique intensive ou en compétition ;
- ☐ Un membre de votre famille (parents, frère ou sœur, enfants) est décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ;
- □ **Un membre de votre famille (parents, frère ou sœur)** a présenté une maladie cardiaque avant ses 35 ans ;
- ☐ Vous ressentez une baisse récente inexpliquée de vos performances.

La Commission médicale de la FFRandonnée conseille fortement une consultation et un suivi médical si vous êtes dans une des situations suivantes :

- □ 1. **Vous n'avez jamais réalisé d'électrocardiogramme** (La Commission médicale recommande de réaliser au moins un ECG dans sa vie).
- ☐ 2. Au cours des douze derniers mois :
 - Vous avez arrêté le sport plus de 30 jours pour raisons de santé;
 - Vous avez débuté un traitement médicamenteux de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies);
 - Vous pensez avoir, ou on vous a déjà fait remarquer que vous aviez, un problème avec la nourriture;
 - Vous êtes une femme et vous n'avez plus de règles depuis plus de trois mois ;
 - Vous avez eu un traumatisme crânien ;
 - Vous pensez avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive.

Les gestes qui sauvent



Parce que la formation aux premiers secours permet de sauver des vies chaque jour, notamment dans le sport, la Commission médicale invite tous les pratiquants de la FFRandonnée à se former aux gestes qui sauvent.